

Questions orales

Les malaxeurs de béton, qui se voient maintenant conféré le douteux honneur d'être élevés au rang de manufacturiers, trouvent cependant irritante l'extrême complexité des calculs nécessaires pour déterminer le montant de la taxe à payer.

• (1115)

Après avoir obtenu son numéro de permis de huit chiffres et son numéro de compte de dix chiffres, le nouveau manufacturier doit consulter au moins une dizaine de circulaires pour calculer la taxe, et remplir une multitude de formulaires nécessaires à son versement. Le calcul de la taxe fait intervenir au moins 14 facteurs différents, y compris divers frais de livraison, de sorte que la taxe par verge cube varie beaucoup d'une bétonneuse à l'autre.

Le ministre du Revenu national (M. MacKay) pourrait-il simplifier le système de sorte qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir un comptable agréé à bord de chaque bétonneuse?

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—LE RAPPORT DU CONSEIL DE RECHERCHES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, nous aurions dû commencer aujourd'hui par une question sur le tragique tremblement de terre de Mexico. Toutefois, nous avons été informés que le ministre des Relations extérieures allait faire une déclaration à ce sujet à l'appel des motions tout à l'heure, et nous ne manquerons pas d'intervenir à ce moment-là.

Je pose donc ma question au ministre des Pêches et des Océans. Elle porte sur une information révélée aujourd'hui selon laquelle le rapport du Conseil de recherches et de productivité du Nouveau-Brunswick, la société de la Couronne sur les conclusions de laquelle le ministre s'est fondé pour autoriser la distribution du produit, précise que le ministre a autorisé la distribution du produit avant d'avoir obtenu les résultats des vérifications. Voudrait-il bien maintenant admettre publiquement qu'il a commis une très, très grave erreur de jugement?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je trouve très inquiétant ce que vient de dire le député. Si je l'ai bien compris, il prétend que nous avons autorisé la distribution du produit avant d'avoir obtenu les résultats du rapport du Conseil de recherches du Nouveau-Brunswick. Ce n'est manifestement pas le cas. En fait, nous n'avons autorisé la distribution du produit que lorsque nous avons eu les résultats d'un autre rapport indépendant que j'avais commandé.

LES TESTS FAITS PAR LE CONSEIL

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, le communiqué de presse du Conseil de recherches et de productivité du Nouveau-Brunswick stipule clairement que le ministre des Pêches a autorisé la commercialisation d'environ un

million de boîtes de thon avant que les analyses ne soient terminées. Rien ne saurait être plus clair que cela. Le ministre nie-t-il les déclarations de la société à laquelle il a demandé conseil?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis certain que le député va me communiquer son document. Il déclare exactement le contraire de ce qui s'est passé. Je suis certain que le député aura la civilité et la correction de venir m'en parler dans quelques minutes.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, cela commence à suffire. Je vais cette fois poser ma question au premier ministre. Le ministre des Pêches et des Océans a commis une grave erreur de jugement. Il a autorisé la commercialisation d'un produit sans connaître le moindre résultat des tests qui étaient effectués.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que je dois poser cette question. Le premier ministre va-t-il faire ce qu'il convient de faire, exiger la démission de son ministre des Pêches?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est à peu près la cinquième ou sixième fois que l'on pose cette question. Je pense avoir expliqué les circonstances et la rapidité avec laquelle le gouvernement est intervenu. Bien que ces boîtes de conserve n'aient présenté aucun danger pour la santé et la sécurité des Canadiens, nous avons préféré les faire retirer du marché. Nous sommes maintenant certains que la nouvelle procédure empêchera que de telles choses se reproduisent à l'avenir.

• (1120)

Le vice-premier ministre a annoncé à la Chambre que nous espérons nous assurer que . . .

Une voix: Il a enfreint la loi.

M. Mulroney: . . . ce soit le ministère de la Santé et du Bien-être social qui se charge des analyses à l'avenir. Je pense que tout ceci constitue une réponse raisonnable et pertinente de la part du ministre et du gouvernement à une situation sérieuse à laquelle nous avons réagi aussi rapidement et aussi efficacement qu'il était possible pour un gouvernement quel qu'il soit.

LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE AU COURS DE SA CONFÉRENCE DE PRESSE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, ce matin, au cours de la conférence de presse du premier ministre, quelqu'un lui a demandé s'il fallait comprendre de ses propos que les boîtes de thon n'auraient pas dû se retrouver sur les étagères. Le premier ministre a répondu que cela ne pouvait être plus évident.

Je voudrais demander au premier ministre s'il n'est pas aussi évident que, pour regagner la confiance dans la qualité du poisson vendu au Canada et à l'étranger, il ne suffira pas de se débarrasser des conserves de thon, mais qu'il devra aussi se débarrasser de son ministre des Pêches.